



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 25/02

Concerne : Demande de crédits supplémentaires au budget 2002 pour un montant total de Fr. 141'500.--.

Municipal responsable : Monsieur le syndic Hans-Rudolf KAPPELER

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous vous soumettons une série de crédits supplémentaires par rapport au budget communal 2002, accepté lors de la séance du Conseil communal du 22 novembre 2001, avec un excédent des charges de Fr. 41'600.--.

Cette façon de faire a comme but de :

- Couvrir des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget de l'année en cours;
- Annoncer de nouvelles intentions respectivement projets;
- Afficher une transparence.

Sur cette base, nous formulons la demande de crédits supplémentaires pour les comptes budgétaires suivants :

### Forêts

#### Compte 320.3146 Entretien des forêts

Augmentation de Fr. 20'000.- à  
Fr. 45'000.- Fr. 25'000.-

Fr. 25'000.- abattage d'arbres  
sur la parcelle 74.

### Réseau routier

#### Compte 430.3142 Entretien du réseau routier

Augmentation de Fr. 140'000.- à  
Fr. 165'000.-- Fr. 25'000.-

Réfection des bordures sur une  
partie de la route de  
Promenthoux

#### Compte 430.3185 Honoraires et frais d'expertises

Augmentation de Fr. 4'000.- à  
Fr. 19'000.- Fr. 15'000.-

Honoraires supplémentaires

### Parcs, promenades, cimetière et terrains de football

#### Compte 440.3141 Entretien des bâtiments

Augmentation de Fr. 15'000.- à  
Fr. 35'000.- Fr. 20'000.-

Travaux de finitions concernant  
le columbarium

#### Compte 440.3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs

Augmentation de Fr. 180'000.- à  
Fr. 205'000.- Fr. 25'000.-

Frais d'aménagement du sentier

**Compte 440.3185 Honoraires et frais d'expertises**

Augmentation de Fr. 3'000.- à  
Fr. 10'500.-

Fr. 7'500.-

**Fr. 7'500.-** Expertise concernant  
l'état sanitaire des arbres sur  
les sites des Abériaux, de la  
Barcarolle et de la plage de  
Promenthoux

**Station d'épuration****Compte 462.3114 Achat de machines, de matériel  
d'exploitation et d'entretien +  
vêtements**

Augmentation de Fr. 25'000.- à  
Fr. 45'000.-

Fr. 20'000.-

dont **Fr. 35'000.-** sur le montant  
total. Installation d'extraction  
des boues flottantes des  
digesteurs

Pour mémoire, une somme de  
Fr. 40'000.- était portée au  
budget 2001, mais n'a pas été  
utilisée en 2001

**Compte 462.3185 Honoraires et frais d'expertises**

Augmentation de Fr. 2'000.- à  
Fr. 6'000.-

Fr. 4'000.-

dont **Fr. 5'000.-** sur le montant  
total. Expertise pour mesures  
énergétiques pour la Step de  
Prangins

**Montant total des crédits supplémentaires budgétés**

à porter au budget 2002

Fr. 141'500.-  
=====

**Incidences sur le budget communal**

Augmentation totale des charges de

Fr. 18'185'460.- à

Fr. 18'326'960.-

Total des revenus inchangé

**Fr. 18'143'860.-**

Total excédents des charges

**Fr. 183'100.-**  
=====**Remarques**

Nous n'apportons aucune modification en ce qui concerne les revenus, étant donné qu'aucun élément ne nous permet, aujourd'hui, de justifier des entrées supplémentaires.

**Explications détaillées****Compte 320.3146****Entretien des forêts**

Abattage d'arbres sur la parcelle 74. "A Promenthoux" (entre le Prieuré et Sans Souci)

Cette parcelle est classée en zone forêts. Le garde forestier a procédé cet été au marquage d'arbres vieux ou dangereux. L'entreprise étant sur place, il est rationnel de procéder à l'abattage en une seule fois. Une partie des bois trop vieux ou dangereux n'est pas exploitable. La configuration étroite de la parcelle impose pour l'abattage d'un peuplier imposant l'utilisation d'une nacelle depuis la propriété voisine.

**Compte 430.3142****Route de Promenthoux.**

Renforcement des accotements sur une partie de la route (environ 40 m.) pour sécuriser les places de stationnement le long de cette artère destinées aux usagers de la plage. Il s'agit de travaux d'urgence, ceci pour éviter des dégâts aux voitures. La finition des travaux sur le reste de la longueur des places marquées (environ 60 m.) sera exécutée en 2003.

**Compte 430.3185****Pont de Folliouse**

Honoraires pour détermination de la capacité portante de l'ouvrage comprenant visite des lieux, photos, essais au scléromètre, calculs et rapport.

La Commune, étant propriétaire du pont, est donc responsable de sa sécurité. Au vu du résultat de l'étude, la charge maximale a été limitée à 20 tonnes.

**Compte 440.3141****Cimetière**

Extension nécessaire du columbarium suite au manque de places. Ce montant est nécessaire, afin de commander les niches, vu les délais de commande et la préparation des fondements.

**Compte 440.3145****Vallon**

Pour consolider le pied du talus du cordon boisé et drainer celui-ci afin d'évacuer l'eau qui traverse en plusieurs endroits le sentier. Plus aménagement du sentier avec des pavés. Finir le tronçon entre la route de la Bossière et le vallon.

**Compte 440.3185****Expertise concernant l'état sanitaire des arbres sur les sites des Abériaux, de la Barcarolle et de la plage de Promenthoux**

Des chutes de branches de fortes sections aux endroits mentionnés ci-dessus ont amené la Municipalité à se préoccuper de l'état sanitaire des arbres situés aux endroits accessibles au public.

L'expertise comprend l'observation des points suivants :

Vitalité et vigueur de la plante.

Analyse pathologique.

Analyse de la résistance mécanique du tronc et des branches.

Mesures à prendre pour améliorer la sécurité, décrites arbre par arbre.

**Compte 462.3114****Installation d'extraction des boues flottantes du digesteur**

Les boues flottantes du digesteur sont difficiles à extraire. Le monobloc n'étant équipé d'aucun dispositif, nous devons recourir à un véhicule approprié pour les extraire et les épandre liquides en agriculture.

Il était prévu au budget 2001 une somme destinée à l'achat d'une épandeuse pour les boues déshydratées. La valorisation des boues d'épuration en agriculture sera interdite dès 2005. Cette échéance a décidé la Municipalité à renoncer immédiatement à l'épandage des boues pour l'incinération de celles-ci.

Comme annoncé au Conseil, nous avons renoncé logiquement à l'achat d'une épandeuse et utilisé le crédit pour l'installation d'extraction des boues flottantes, installation commandée en 2001.

Les délais de livraison n'ont pas permis la facturation en 2001 et entraîne un dépassement de crédit pour l'année courante.

### Compte 462.3185

#### **Expertise pour mesures énergétiques concernant la Step de Prangins**

Le système de filtration des odeurs produites par la Step de Prangins nécessite des filtres à charbon actif. L'air traversant est déshumidifié par chauffage. La surveillance de la consommation de mazout a mis en évidence des pertes de chaleur. Une expertise a été confiée à un bureau d'ingénieurs. Des compteurs de chaleur ont permis de localiser ces pertes. Des sondes supplémentaires ont été placées et une deuxième campagne de mesures va être entreprise.

### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 25/02 concernant des crédits supplémentaires au budget 2002 pour un montant total de Fr. 141'500.-,

ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

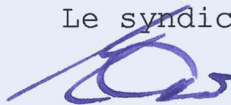
DECIDE

- 1/ d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de Fr. 141'500.- qui sont à porter sur les comptes mentionnés dans ce préavis.
- 2/ d'accepter le budget 2002 avec un excédent de charges de Fr. 183'100.-.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 août 2002 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



H.-R. Kappeler



Le secrétaire :



A. Badel